

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Tetra Bio-Pharma Inc. (la « Société » ou « Tetra ») aura lieu aux bureaux de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l. situés au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41^e étage, Montréal (Québec) H3B 3V2, le 20 juin 2019 à 14 h (heure avancée de l'Est) aux fins suivantes :

1. présenter aux actionnaires de la Société les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 et le rapport des auditeurs s'y rattachant (les « états financiers »);
2. élire les administrateurs de la Société, qui siégeront jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou élus;
3. nommer les auditeurs de la Société, qui agiront à ce titre jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, et autoriser le conseil d'administration de la Société à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire visant à approuver un régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « circulaire »);
5. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale autorisant une modification aux statuts de la Société visant à permettre aux administrateurs de la Société de nommer un ou plusieurs administrateurs dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, dans la limite du tiers du nombre des administrateurs élus lors de la dernière assemblée annuelle des actionnaires de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire;
6. traiter toute question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Une circulaire et un formulaire de procuration accompagnent le présent avis. Un exemplaire des états financiers a été déposé et est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com sous le profil de la Société. La présente circulaire contient des renseignements sur les questions devant être examinées à l'assemblée.

La date de clôture des registres pour la désignation des actionnaires de la Société qui auront le droit d'être convoqués et de voter à l'assemblée est fixée à la fermeture des bureaux (17 h, heure avancée de l'Est) le 16 mai 2019 (la « date de clôture des registres »). Seuls les actionnaires de la Société inscrits dans le registre des actionnaires de Tetra à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres auront le droit d'être convoqués et de voter à l'assemblée.

Les actionnaires de la Société inscrits peuvent assister à l'assemblée en personne ou par procuration. Les actionnaires de la Société qui ne pourront être présents à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement sont priés de dater, de signer et de retourner la procuration ci-jointe afin qu'elle puisse servir dans le cadre de l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Pour être valide, le formulaire de procuration doit parvenir à l'agent des transferts de Tetra, Société de fiducie Computershare du Canada, aux bureaux de celle-ci, au 100, University Avenue, 8^e étage, North Tower, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 (conformément aux instructions stipulées dans la procuration), au plus tard 48 heures (sauf les samedis, dimanches et congés) avant la date de l'assemblée (ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement).

Si vous êtes un porteur non inscrit d'actions ordinaires et que vous avez reçu les présents documents par l'entremise de votre courtier ou d'un autre intermédiaire, veuillez suivre les instructions du formulaire d'instructions de vote ou les autres instructions que l'intermédiaire vous a transmises afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés à l'assemblée.

Fait le 22 mai 2019.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) « Guy Chamberland »

Guy Chamberland, chef de la direction